

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 1er mars 2015

Honoraires sur ventes

(T.V.A. à 20% incluse)

Barème dégressif par tranches, les honoraires sont calculés sur le prix de vente par tranches de prix cumulées, et à la charge du **MANDANT**.

Prix de vente	Taux ou forfait TTC
Jusqu'à 30 000 €	3 500 €
De 30 001 € à 60 000 €	8,5 %
De 60 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	6,5 %
De 150 001 € à 210 000 €	5,5 %
De 210 001 € à 275 000 €	4,5 %
A partir de 275 001 €	3,5 %

Honoraires de gestion

(T.V.A. à 20% incluse)

Le taux forfaitaire est appliqué sur la totalité des sommes encaissées, et à la charge du Bailleur **MANDANT**.

Prestations de gestion locative	Taux TTC
Service INITIAL	8,4%
Service CONFORT	9,6%
Service PRIVILEGE	10,8%

Honoraires de location

(T.V.A. à 20% incluse)

Le taux forfaitaire est appliqué sur le loyer annuel charges comprises,

7 % TTC.

et plafonné aux honoraires calculés sur la surface habitable de la Location selon le barème réglementé en zone « non tendue » de

11 € TTC au m²

Les honoraires à la charge du Bailleur **MANDANT** et à la charge du Locataire sont équivalents.

PRESTATIONS DE GESTION PAR BAREME

A partir du 1er mars 2015

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
T.V.A. à 20% incluse	8,4 %	9,6 %	10,8 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4 % TTC du montant des travaux TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	50 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Assistance Garantie des Loyers Impayés	○	○	○	2,5 % des loyers CC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte